

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie  
politique

Sous matière : Désignation  
de représentants

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :  
DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS  
DES  
COLLECTIVITES  
LOCALES AU SEIN  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DES  
ETABLISSEMENTS  
PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT**

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**07 NOV. 2017**

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fusion des lycées Jean Durand et François Andréossy, qui a abouti à la création du lycée Germaine Tillion, implique la composition du Conseil d'Administration de ce nouvel établissement public local d'enseignement.

En ce qui concerne la représentation de la commune dans cette instance, le nombre de représentant titulaire de la Ville de Castelnaudary au Conseil d'Administration est fixé à 1 représentant, conformément à l'art. L. 421-2 du code de l'éducation modifié par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014.

La représentation au sein des autres établissements de la commune reste inchangée et se présente donc comme suit pour les établissements suivants :

<b>Collège Blaise D'AURIOL</b>
Jean-Claude CASTILLO, Titulaire
Jean-François VERONIN-MASSET, Suppléant
Sarah EL KAHAZ, Suppléante
<b>Collège Les Fontanilles</b>
Giovanni ZAMAI, Titulaire
Chantal BARTHES, Suppléante
Sarah EL KAHAZ, Suppléante
<b>Lycée d'enseignement professionnel agricole Pierre-Paul RIQUET</b>
Nicole CATHALA, Titulaire
Jacqueline BESSET, Suppléante
François DEMANGEOT, Suppléant

Il est donc proposé de désigner les délégués de la Ville de Castelnaudary au Conseil d'Administration du lycée Germaine Tillion.

<b>ANCIENNE COMPOSITION</b>
<b>Lycée Jean DURAND</b>
Giovanni ZAMAI, Titulaire
François DEMANGEOT, Suppléant
Jean-Claude CASTILLO, Suppléant
<b>Lycée professionnel François ANDREOSSY</b>
Sarah EL KAHAZ, Titulaire
Denis BOUILLEUX, Suppléant
Jean-Claude CASTILLO, Suppléant

<b>NOUVELLE COMPOSITION</b>
<b>Lycée Germaine TILLION</b>
Giovanni ZAMAI, Titulaire
Sarah EL KAHAZ, Suppléant(e)
François DEMANGEOT, Suppléant(e)

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** que les délégués de la commune de Castelnaudary aux Conseils d'Administration du Collège Blaise D'AURIOL, du Collège Les Fontanilles et du Lycée d'enseignement professionnel agricole Pierre-Paul RIQUET, restent inchangés.

**DESIGNE** parmi les conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du lycée Germaine Tillion :

Lycée Germaine TILLION
Giovanni ZAMAI, Titulaire
Sarah EL KHAZ, Suppléant(e)
François DEMANGEOT, Suppléant(e)

APPROUVE PAR 31 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

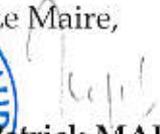
Ampliation faite le :  
**06 NOV. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**02 NOV. 2017**  
Par publication le :  
**07 NOV. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017  
N°011-211100763-20171030-2017-261-DE